



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 082025 PORTANT  
RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE  
STATIONNEMENT**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNCHHAUSEN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2211-1 et suivants.

**CONSIDÉRANT** que la fête de rue aura lieu samedi le 14 juin 2025 dans la rue des Seigneurs,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, de prescrire toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

En raison de la fête des riverains de la rue des Seigneurs le samedi 14 juin 2025, **la rue des Seigneurs sera barrée à l'intersection avec la rue Traversière et à l'intersection avec la rue du Rhin.**

**Article 2**

Mme KLEIN Marie-Bernadette domiciliée 11A rue des Seigneurs 67470 MUNCHHAUSEN est la référente des riverains.

**Article 3**

Les panneaux « Rue Barrée » aux 2 intersections seront mis en place par Mme KLEIN Marie-Bernadette et les riverains. Des barrières seront aussi posées derrière les 2 panneaux.

**Article 4**

M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de WISSEMBOURG,  
le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Seltz/Lauterbourg

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

M. le Sous-Préfet d'Haguenau/Wissembourg,  
le Directeur du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin  
le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de l'UT de Lauterbourg,  
le Chef de section des Sapeurs-Pompiers de Mothern-Munchhausen  
Et affiché en mairie.

Fait à MUNCHHAUSEN, le 09 avril 2025

Le Maire :

Sandra RUCK



Accusé de réception en préfecture  
067-216703082-20250409-ARR\_082025-AR  
Date de réception préfecture : 10/04/2025